

FONDATION
croix-rouge française



| Pour la recherche humanitaire et sociale

De l'assistance à l'autonomisation : les trajectoires de survie des réfugiés maliens au Burkina Faso

Sadio SOUKOUNA

Politiste

Post-doctorante à l'Institut de recherche pour le développement



Institut de Recherche
pour le Développement
FRANCE

Les Papiers de la Fondation n° 32

Février 2020

-----www.fondation-croix-rouge.fr-----

Cette recherche a été réalisée dans le cadre de l'appel à bourses postdoctorales lancé par la Fondation Croix-Rouge française et avec le soutien financier de son partenaire, le Gouvernement princier de Monaco.

La Fondation Croix-Rouge française, créée sur l'initiative de la société nationale de la Croix-Rouge française, a pour vocation d'initier, de soutenir et de récompenser les projets de recherche qui mettent en perspective les principes, pratiques et finalités d'une action humanitaire en transition.

À travers des appels à bourses postdoctorales, l'attribution de prix de recherche et l'organisation d'événements scientifiques, la Fondation Croix-Rouge française vise à définir les enjeux de l'action humanitaire de demain, accompagner les acteurs et les personnes, parties prenantes de la solidarité internationale, diffuser les savoirs issus de regards croisés et stimuler le débat.

Les propos et opinions exprimés dans cet article n'engagent que son/ses auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française.

Le contenu de cet article relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'auteur.

Il est interdit pour un usage autre que privé, scientifique ou pédagogique de reproduire, diffuser, vendre et publier intégralement ou partiellement sous quelque forme que ce soit cet article sans autorisation écrite particulière et préalable, dont la demande doit être adressée à la Fondation Croix-Rouge française.

© Tous droits réservés.

Avec le soutien de



Pour citer cet article :

SOUKOUNA Sadio « De l'assistance à l'autonomisation : les trajectoires de (sur-)vie des réfugiés maliens au Burkina Faso », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n° 32, Février 2020, 15 p., ISSN 2649-2709.

Résumé

Cet article étudie les logiques d'autonomisation impulsées par les réseaux locaux d'entraide et de prise en charge des réfugiés maliens au Burkina Faso. Cette réflexion met l'accent sur la représentation collective de la ville comme espace fonctionnel et/ou légitime de gestion des crises, d'accueil des exilés et de sécurisation potentiellement plus durable. Elle analyse les trajectoires et les conditions de négociation de l'accès à la ville par les réfugiés maliens tout en éclairant les tensions et oppositions entre d'une part, les injonctions de l'Etat et des intervenants humanitaires et d'autre part les besoins des réfugiés. Ce contexte particulier incite les réfugiés à développer des stratégies de contournement et/ou d'alliance avec les acteurs humanitaires dans le but de se maintenir en ville.

Mots-clés : réfugiés, encampement, insertion, autonomisation, solidarités.

Summary

This article studies the logic of empowerment driven by local self-help and care networks for Malian refugees in Burkina Faso. This reflection emphasizes the collective representation of the city as a functional and / or legitimate space for crisis management, welcoming exiles and potentially more sustainable security. It analyzes the trajectories and the conditions of negotiation of access to the city by Malian refugees while clarifying the tensions and oppositions between on the one hand, the injunctions of the State and humanitarian actors and on the other hand the needs refugees. This particular context encourages refugees to develop bypass and / or alliance strategies with humanitarian actors in order to stay in town.

Keywords: refugees, encampment, integration, empowerment, solidarity.

De l'assistance à l'autonomisation : les trajectoires de (sur-)vie des réfugiés maliens au Burkina Faso

En 2012, le Burkina Faso connaît une grande affluence des réfugiés maliens installés dans les villes, camps et zones « hors camp », et la tendance se poursuit. Selon les données d'avril-mai 2019, le HCR compte 138 391 Maliens déplacés dont 25 171 au Burkina Faso. Depuis 2015, ce pays d'accueil a lui-même connu des mouvements de déplacés internes après avoir été le théâtre d'attaques de groupes armés au nord du pays mais aussi dans la capitale Ouagadougou. Les effets des mobilités forcées se ressentent sur le plan interne avec 219 756 Burkinabè déplacés¹. Ce contexte illustre le caractère multidirectionnel des déplacements et la nature floue des catégories de personnes déplacées et d'hôtes (Fiddian-Qasmiyeh, 2016). Dans le cas du Mali, ces déplacements ont été aussi nourris et réactivés par une succession de bouleversements politiques et sécuritaires depuis 2012 avec notamment : la rébellion au Nord, le coup d'état militaire, l'agitation politique, la transition et l'intervention militaire française qui l'ont suivie, la tenue des élections en 2013 et, le maintien d'une forme durable d'instabilité et d'incertitude. Le contexte de départ des déplacés maliens s'inscrit dans une histoire longue. Les déplacements des Touaregs, par exemple, ont été étudiés en fonction d'un nomadisme qui a fait l'objet d'un contrôle dès la période de colonisation. Le découpage de l'espace à travers l'établissement de frontières de colonies illustre ce contexte particulier (Boilley, 1999).

Les rebellions touarègues successives au Mali (1963 ; 1990 ; 2006 ; 2012) sont aussi à l'origine de ces déplacements qui se présentent sous une forme cyclique et répétitive. En effet, durant notre enquête, nous avons identifié plusieurs cas de réfugiés originaires du nord du Mali qui s'inscrivent dans un va-et-vient entre le Burkina Faso et le Mali. D'abord enregistrés comme réfugiés au Burkina dans les années 1990, certains affirment être retournés au Mali puis avoir à nouveau fui au Burkina lors des conflits, souvent par crainte de violences politiques et sociales. Dans leurs récits, ces violences englobent à la fois la crainte d'agissements brutaux des militaires maliens, les affrontements entre groupes armés et la peur de représailles et de rejet par les populations. Les réfugiés qui s'identifient comme peul, dogon et bambara, pour la majorité, affirment avoir fui, soit les zones de conflits au nord, soit les zones du centre du Mali où les conflits se sont intensifiés à partir de 2015. Les déplacés maliens justifient d'abord le choix du Burkina par la proximité géographique puis interviennent d'autres aspects concernant notamment les liens culturels et familiaux. En Afrique subsaharienne, les réfugiés sont le plus souvent confrontés à des politiques d'enfermement dans des camps. Les alternatives aux camps sont peu connues ou peu envisagées (Bakewell, 2014). Des travaux majeurs ont très tôt mis en évidence les logiques d'abus de pouvoir derrière l'enfermement et ses effets de déshumanisation des réfugiés (Arendt, 1958 ; Foucault, 1979). Néanmoins, ce n'est qu'à partir des années 2000 que les réfugiés installés dans les villes font l'objet d'une attention accrue dans les travaux consacrés aux différences entre camps, villes, villages et aux formes de sociabilités qui font du camp un espace urbain ou rural (Agier, 2001 ; Agier et Lecadet, 2014 ; Bakewell, 2014 ;

¹Données du HCR : <https://data2.unhcr.org/fr/documents/details/70401>. Lien consulté en juillet 2019.

Corbet, 2014 ; Fresia, 2006 ; Malkki, 1995). La nature des connexions entre espaces urbains et camps montre que les mobilités transgressent les frontières des camps (Doraï, 2008 ; Fresia, 2009 ; Scalettaris, 2009).

Cet article questionne les tensions et les oppositions entre d'une part, les injonctions de l'État et des acteurs humanitaires et d'autre part, les besoins des réfugiés. Il analyse les trajectoires et les conditions de négociation du « droit à la ville » par les réfugiés maliens au Burkina Faso. Il s'appuie sur les résultats d'une enquête de terrain qualitative menée au Burkina Faso auprès de réfugiés maliens, d'agents de l'État, de la Commission nationale des réfugiés et du Haut-commissariat des réfugiés dans les villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso en avril 2019. Elle implique d'étudier au-delà des camps les logiques d'autonomisation des réfugiés dans les villes sans l'appui de l'État et des intervenants du « gouvernement humanitaire »². Ainsi, nous questionnons l'existence et la structuration des systèmes sociaux communautaires (réseaux associatifs, familiaux, communautaires) dans le rôle de protection et d'assistance matérielle des réfugiés. Ce questionnement permettra d'explorer les logiques d'insertion urbaine des réfugiés maliens qui se fondent à la fois sur les réseaux sociaux et la mise en œuvre de stratégies de sur-(vie) au Burkina Faso. Nous aborderons d'abord la place centrale accordée à l'encampement par l'Etat Burkinabè et les intervenants humanitaires. Ces derniers sont confrontés à des critiques et à la remise en question des camps par certains réfugiés maliens. La majorité des réfugiés rencontrés à Ouagadougou et Bobo Dioulasso ont eu une expérience de vie initiale dans des camps pour une période variant de trois mois à cinq ans. Cette expérience a été, à de multiples reprises, associée à sa dimension contraignante alors que le choix de la ville a été souvent justifié en fonction des opportunités d'accès à de multiples ressources. Ensuite, nous montrerons le poids des interrelations entre communautés de réfugiés maliens installés en zone urbaine au Burkina et les conditions de structuration de leur action collective dans un contexte d'insécurité au Burkina Faso. Enfin, ces différents éléments permettront d'éclairer les trajectoires des réfugiés maliens qui ont souvent recours à la mobilité comme stratégie d'autonomisation.

L'encampement : pilier central de la politique d'accueil des réfugiés au Burkina Faso

La politique d'asile au Burkina Faso privilégie l'encampement, le « droit à la ville » n'est réservé qu'à une minorité de réfugiés. Lors de notre enquête, les réfugiés maliens représentaient 24 666 individus³ dont 14 720 répartis dans le camp de Mentao, près de Djibo, et le camp de Goudoubo, près de Dori ; 9 416 personnes dans les villages des provinces du Soum et de l'Oudalan (région du Sahel) et 530 individus installés en zone urbaine (Ouagadougou et Bobo Dioulasso). Dans notre échantillon d'enquête, les réfugiés installés en ville et qui s'identifient comme Touaregs constituent la grande majorité, soit 80 %, les 20 % restants s'identifient comme peuls, songhaïs, dogons, bambaras.

Au Burkina Faso, l'État confie la gestion de l'accueil des réfugiés à la Commission nationale des réfugiés (CONAREF). La CONAREF est définie par ses responsables comme un organe gouvernemental créé en 1988 pour gérer tous les aspects concernant les

² Cette notion est utilisée par Michel Agier, voir Agier, 2004.

³ Selon les estimations du HCR datant du 31 mars 2019.

réfugiés. Cette commission reçoit dans un premier temps des signalements concernant l'arrivée de demandeurs d'asile, par des réfugiés ou par des agents de l'État. Elle intervient ensuite en collaboration avec le HCR dans la détermination du statut de réfugié. Les droits du réfugié en Afrique et les conditions de ce partenariat sont régis par la convention de Genève de 1951 puis par la convention de l'OUA de septembre 1969 qui incite à une collaboration étroite entre le HCR et les États membres de l'Union africaine. Dans le cas des demandeurs d'asile maliens, une reconnaissance *prima facie*⁴ ou reconnaissance à première vue du réfugié a été mise en place par l'État Burkinabè face à l'afflux de populations en provenance du Mali en 2012. Contrairement à une logique de reconnaissance individuelle, cette procédure implique une reconnaissance collective du statut de réfugié notamment en fonction du groupe. Cette phase d'identification, caractérisée par de fortes logiques de gouvernance des réfugiés au Burkina (Bardelli et Yéré, 2018), précède l'enregistrement des réfugiés. A l'issue, les réfugiés sont systématiquement transférés dans les camps de Mentao et de Goudoubo. D'autres camps temporaires ont été créés en 2012 avec l'affluence massive des réfugiés maliens tels que le camp de Sag-Nioniogo situé à 18 km de Ouagadougou et le camp du stade Wobi⁵ à Bobo Dioulasso.

Parmi les réfugiés rencontrés dans les villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso, la majorité d'entre eux avait connu une ou plusieurs expériences dans ces différents camps. Néanmoins, certains sont parvenus à rompre avec cet espace d'enfermement sans pour autant perdre leur statut de réfugié en usant de stratégies diverses et variées. Dans les villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso, les réfugiés maliens ont souvent défini le camp comme un lieu à la fois créateur de ressources et de contraintes. Comme l'exprime Abou⁶ :

« En 2012, j'ai été enregistré depuis la frontière comme réfugié et une fois en ville, on m'a conduit au stade où se trouvaient déjà plusieurs réfugiés. J'ai trouvé ma tante là-bas. Dans le stade, nous avons fait huit mois et nous avons été pris en charge par le HCR et l'Action sociale. Ils nous ont donné des tentes et des vivres. J'ai trop souffert au stade avec ces conditions car c'était ma première fois d'être réfugié »⁷.

Il décrit ici les conditions d'accueil des réfugiés maliens ayant pour la plupart emprunté les routes depuis Mopti, Ségou, Sikasso pour venir à Bobo Dioulasso. Suite à leur enregistrement auprès du HCR, ils ont été installés dans le stade Wobi qui a été transformé en camp de réfugié de 2012 à 2015. Durant ces années d'enfermement, Abou, comme d'autres réfugiés, gagnait sa vie en se faisant rémunérer comme volontaire pour le compte du HCR et de l'ONG CREDO (partenaire du HCR auprès des réfugiés maliens). Le recours aux réfugiés volontaires est devenu une pratique assez courante du HCR depuis 2014. Cette mise au travail du réfugié est définie comme une forme particulière de travail précaire invisibilisé (Drif, 2018). Le volontariat d'Abou reposait, selon lui, sur des activités d'hygiène et de nettoyage du camp. Il occupait aussi une fonction de courtier visant à assurer l'intermédiation entre les organisations internationales et les « jeunes » réfugiés.

⁴ HCR, Principes directeurs sur la protection internationale no 11 : Reconnaissance *prima facie* du statut de réfugié, 24 juin 2015, HCR/GIP/15/11, disponible sur le lien suivant : <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=56e838fc4> ; HCR, Principes directeurs sur les dispositifs de protection ou de séjour temporaire, février 2014, disponible à :

<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=56e7b8ca4>

⁵ A l'origine un stade qui a été transformé en camp de réfugié.

⁶ Conformément à leur demande, les prénoms de nos enquêtés ont été anonymisés.

⁷ Entretien avec Abou, rencontré à Bobo Dioulasso le 15 avril 2019.

L'année 2015 constitue un tournant qui montre la tension qui se joue entre les intérêts de l'État Burkinabè, du HCR et ceux des réfugiés maliens. C'est la période au cours de laquelle le HCR décide de relocaliser les camps situés en zones urbaines vers des zones rurales et de supprimer l'assistance alimentaire des réfugiés installés en ville. Notre échantillon d'enquête est composé de réfugiés qui se sont opposés à cette opération de relocalisation justifiée sous plusieurs formes. Les agents du HCR et de la CONAREF à Bobo Dioulasso et Ouagadougou l'expliquent comme le résultat d'une décision stratégique prise suite aux difficultés de cohabitation entre réfugiés et populations locales en ville. Une représentante du CONAREF à Bobo Dioulasso a surtout évoqué la crainte de conflits qui peuvent surgir entre populations locales et réfugiés lors des distributions de denrées alimentaires aux réfugiés. Selon elle, ce fut l'une des raisons principales de la relocalisation du camp de Sag-Nionigo dans la région du Sahel. Ainsi, en réaction au projet de relocalisation des réfugiés dans les deux principaux camps de Mentao et Goudoubo, quelques centaines de Maliens⁸ ont fait le choix de se disperser dans la ville de Bobo Dioulasso malgré les avertissements d'agents du HCR concernant les contraintes financières liées à leur décision. Les réfugiés maliens voyaient surtout dans ces arguments les limites de l'aide humanitaire qu'ils ont souvent associées au manque de moyens financiers des bailleurs de l'aide internationale. En évitant les camps, les réfugiés maliens ont donc pris le risque de sacrifier leur accès aux ressources des camps pour gagner en autonomie et avoir d'autres opportunités.

Chuchotements et discours critiques des réfugiés sur les camps

Dans le contexte de regroupement des réfugiés dans les camps éloignés des zones urbaines, les réfugiés maliens ont usé de stratégies multiples visant à assurer leur protection et à préserver leurs intérêts. Comme l'affirme Ansary : « il fallait que chacun se débrouille de son côté »⁹. Cette nouvelle donne impliquait d'abord de négocier sa sortie du camp sans perdre les privilèges du statut juridique de réfugié. En effet, ce statut est considéré par les réfugiés comme une forme d'assurance qui les prémunit de tout risque à leur rencontre. Nous observons cela dans le recours systématique de certains à la demande d'asile sans pour autant être concerné par les critères de crainte de persécution, d'oppression, d'emprisonnement ou d'autres menaces semblables¹⁰. C'est le cas, par exemple, de Fatima et son père Abdallah, originaires du cercle de Gourma Rharous (région de Tombouctou) qui s'identifient comme Arabes. Abdallah réside au Burkina depuis une soixantaine d'années mais n'a jamais acquis la nationalité Burkinabè. Fatima est née à Bobo Dioulasso mais n'a pas non plus acquis la nationalité burkinabè car ses deux parents étaient de nationalité malienne. A l'âge adulte, elle quitte le Burkina Faso pour rejoindre son mari à Tombouctou au Mali. Suite au décès de son mari, elle revient habiter chez son père à Bobo Dioulasso en 2011. Au moment où éclatent les conflits en 2012 au Mali, tous les deux jouent le rôle de *jàtigi*¹¹ (ou hôtes) pour de nombreux ressortissants de la région de Tombouctou :

⁸ Estimés au 30 mars 2019 par le HCR à 403 réfugiés à Bobo Dioulasso et 127 à Ouagadougou.

⁹ Entretien avec Ansary rencontré à Bobo Dioulasso le 16 avril 2019.

¹⁰ Ces critères sont énoncés dans les principes constituant les fondements de la convention de l'OUA sur le statut des réfugiés en Afrique.

¹¹ En langue bambara, *jàtigi* signifie le logeur. La notion a été définie comme la figure du tuteur ou de l'hôte bienveillant qui héberge et protège (Schmitz, 2008). Elle a fait l'objet d'un certain nombre de travaux (Bredeloup, 1994 ; Timera, 2000) et est traitée comme l'une des figures pivots des migrations et mobilités ouest africaines (Pian, 2008).

« On recevait tout le monde qui venait du Mali et on ne faisait pas de différence entre les personnes, on connaît certains mais d'autres sont venus par l'intermédiaire des personnes qu'on connaît, ou encore ont appris qu'il y a une famille originaire de Tombouctou. Mon père a une grande maison ici et on les accueillait tous là-bas, on faisait aussi de notre mieux pour les nourrir. C'est après que le HCR a pris la relève et les a inscrits comme réfugiés. Suite à ce sacrifice, le HCR nous a aussi invité à s'inscrire nous-mêmes comme réfugiés »¹².

Ici, plus que d'autres critères, l'appartenance communautaire et le rôle de *jâtigi* a semble-t-il facilité l'obtention du statut de réfugié. Du point de vue des réfugiés maliens, ce statut permet d'échapper aux formes de violence et d'abus identifiés dans les pays d'origine et d'accueil. Comme l'affirme Mohamed-Ali :

« Nous bénéficions du respect des autorités quand on leur montre notre carte de réfugié. Elle me permet d'échapper aux rackets des douanes maliennes et Burkinabè lors de mes nombreux déplacements au Mali »¹³.

De même, grâce à ce statut, les réfugiés maliens ne sont pas soumis à l'interdiction de travail qui concerne d'autres réfugiés (Bardelli et Yéré, 2018)¹⁴. Cette opportunité a été saisie par certains réfugiés pour négocier auprès du HCR leur place en ville définie comme le cadre le plus propice à leurs activités professionnelles. Ces doléances ont eu d'autant plus de chance d'aboutir avec les évolutions constatées en matière d'intervention du HCR auprès des réfugiés dans les zones urbaines. Depuis septembre 2009, l'agence des Nations unies a changé sa politique¹⁵ envers les réfugiés vivant dans les villes en adoptant une politique nommée Urban Refugee Policy¹⁶ qui vise à assurer aux réfugiés en milieu urbain protection et assistance au même titre que pour les réfugiés en camp (Dorai, 2016). De même, des dispositions spécifiques visant à garantir les droits des réfugiés en milieu urbain ont été prises à travers notamment l'engagement de « préserver le statut socio-économique des réfugiés, particulièrement moyennant l'éducation, la formation professionnelle, la promotion de moyens d'existence et les initiatives d'autosuffisance »¹⁷. Néanmoins, au Burkina Faso, nous observons plutôt la prédominance de la dissuasion par les agents du CONAREF et du HCR vis-à-vis des réfugiés qui décident de s'installer en ville. Les réfugiés maliens qui sont parvenus à contourner ces logiques affirment avoir pu finalement bénéficier de la prise en charge de l'éducation de leurs enfants, de formations de secourisme ou de cours de conduite financés par le HCR. C'est donc en fonction de ces formes d'appui que le HCR justifie son rôle de protection d'ordre socio-économique des réfugiés urbains. Il est néanmoins jugé quasi inexistant par le responsable d'une association¹⁸ de réfugiés au Burkina¹⁹. Dans le cas des réfugiés maliens, ils parviennent à compenser la perte des

¹² Entretien avec Fatima rencontrée à Bobo Dioulasso le 18 avril 2019.

¹³ Entretien avec Mohamed-Ali, rencontré à Bobo Dioulasso le 20 avril 2019.

¹⁴ Selon l'auteure, les Maliens ont le droit de travailler et de résider au Burkina Faso indépendamment de leur statut de réfugié. Cela est lié à une série d'accords bilatéraux et à la présence d'instruments légaux au niveau sous régional.

¹⁵ Avant cette période, l'agence des Nations Unies avait une politique uniquement concentrée sur les camps.

¹⁶ The implementation of UNHCR's Policy on Refugee Protection and Solutions in Urban Areas, document consulté le 06 mai 2019. <https://www.unhcr.org/516d658c9.pdf>

¹⁷ Politique du HCR sur la protection des réfugiés et les solutions en milieu urbain, septembre 2009. Document consulté en ligne le 10 juillet 2019.

<https://www.refworld.org/cgi-bin/teaxis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=50a626f02>.

¹⁸ De toutes nationalités.

¹⁹ Entretien avec Clément, président d'un collectif de réfugiés au Burkina Faso, rencontré à Ouagadougou le 11 avril 2019.

ressources des camps et à se maintenir en ville grâce à l'appui de réseaux de solidarité déjà existants.

Liens de solidarité et poids des réseaux de réfugiés dans l'accès à la ville

Dans les villes du Burkina, la structuration des réseaux d'entraide et de solidarité en faveur des réfugiés maliens s'est d'abord faite sur la base des critères de persécution à l'encontre des populations maliennes qui s'identifient comme Touarègues et Arabes. En effet, les liens de solidarité entre individus qui s'identifient comme membres d'un même groupe persécuté occupent une place importante dans l'insertion urbaine des réfugiés maliens au Burkina Faso. Ces multiples liens entrecroisés de solidarité se développent à plusieurs niveaux (liens de parenté proche ou lointaine ; liens de voisinage liens tribaux, etc.) A Bobo Dioulasso, l'insertion urbaine des réfugiés touaregs et arabes majoritairement originaires de Gourma Rharous (région de Tombouctou) est d'abord confortée par les liens de voisinage dans la zone d'origine puis par la prégnance des liens familiaux et amicaux (Chebli, 2019). La plupart d'entre eux justifient le choix du Burkina comme pays d'exil en raison de la présence de leurs parents de sexe masculin (père, frère ou oncle) et d'amis qui y vivent depuis un certain nombre d'années. Ces parents et amis qui ont le plus souvent le statut de réfugié interviennent en premier dans leur hébergement avant de les orienter vers le HCR. Comme l'affirme Mohamed-Ali, qui s'identifie comme Arabe, originaire de Gourma Rharous et président d'un collectif de réfugiés maliens à Bobo Dioulasso : « aucun réfugié n'a un travail sérieux. Nous on survit. On ne connaît pas nous-mêmes comment on vit. C'est le social qui nous aide à nous en sortir ». Ce leader associatif justifie ces liens sociaux de la manière suivante : « Le social c'est, je vais voir Aboubacrine quand les temps sont durs en lui demandant une aide, quand ça ne va pas chez lui aussi, il peut compter sur mon soutien, c'est de l'entraide, le partage de vivres et le soutien familial »²⁰.

Au-delà des liens de parenté et d'amitié, l'expérience partagée d'exil fortifie les liens entre ces réfugiés autour d'une mémoire collective construite par les conflits et les persécutions à l'encontre des Touaregs et des Arabes depuis plusieurs décennies. Contrairement à d'autres populations, les réfugiés qui s'identifient comme Touaregs et Arabes ont une expérience plus longue d'exil dans l'histoire politique du Mali. Ils ont pu compter sur l'appui de réseaux déjà constitués avant et après la crise malienne de 2012. Cette expérience est souvent mise en récit par le sentiment partagé d'insécurité et de crainte de persécutions à la suite des rebellions :

« J'ai quitté Kati le 05 avril 2012 car j'ai été plusieurs fois menacé de mort par les habitants de Kati. Après le coup d'État, j'ai essayé de supporter pour rester là-bas mais au fil du temps, j'ai vu que la situation se dégrade et par la suite, j'ai été conseillé par des amis proches de sortir, c'est comme ça que je suis parti. Ma tante chez laquelle j'étais à Kati est partie avant moi mais comme je travaillais dans une société, je voulais rester pour ne pas perdre mon travail mais hélas (silence). Même certains de mes propres amis avec qui j'ai vécu longtemps me menaçaient avec humour mais après, j'ai eu peur qu'ils s'en prennent à moi »²¹.

²⁰ Entretien avec Mohamed-Ali, rencontré à Bobo Dioulasso le 20 avril 2019.

²¹ Entretien avec Abou, rencontré à Bobo Dioulasso le 15 avril 2019.

L'amalgame entre populations touarègues et groupes rebelles par une partie de la population malienne contribue à irriguer cette mémoire collective qui se forge aussi dans les rapports aux autres Maliens :

« Un jour, l'armée est venue me chercher jusque chez moi. Je n'ai pas eu de problème car je suis allé les voir avec mon ami gendarme. Après cet épisode, j'ai décidé de suivre ma mère à Mopti. C'est elle qui m'a fait comprendre qu'ils ne m'aimaient pas. Elle m'a dit un jour « Écoute, tant que tu auras cette couleur de peau, ces gens-là ne t'aimeront pas »²².

La mise en récit d'expériences d'altérité et de différenciation au Mali consolide non seulement les liens entre groupes ethniques touaregs et arabes sur la base des critères spécifiques d'exclusion et de rejet mais justifie aussi l'importance des liens de solidarité entre individus ayant été victimes ou ayant fait l'objet de menaces du fait de leur appartenance à ces groupes. Face à la menace, les réseaux de solidarité jouent un rôle important dans la cohésion du groupe, la protection et l'assistance matérielle des réfugiés.

Dans le contexte d'asile au Burkina Faso, ces liens de solidarité s'élargissent à d'autres groupes ethniques comme nous avons pu l'observer lors d'un entretien avec Alhassane, qui s'identifie comme Touareg, âgé de 58 ans et marabout²³ de profession. Le jour de notre entretien, la cour de la villa d'Alhassane était remplie d'une dizaine de réfugiés qui s'identifient comme Touaregs regroupés sous une tente autour d'un thé. J'ai pu observer comment il mettait en œuvre son rôle de *jâtigi* car, comme je l'appris plus tard, Alhassane en vue de notre rencontre, a demandé à faire égorger un mouton et n'a pas souhaité échanger un mot avec moi qu'une fois ce rituel d'accueil de l'étranger terminé. Originaire de la région de Tombouctou, Alhassane n'a fréquenté que l'école coranique. Il est issu d'une famille de chérifs reconnus comme des maîtres coraniques dans sa localité. Il affirme avoir fui pour la première fois lors des répressions des milices pro-gouvernementales au nord du Mali en 1990, période au cours de laquelle éclate une rébellion touarègue. A l'époque, il était hébergé par des connaissances à Bobo Dioulasso avant d'être installé par le HCR dans le camp de Boromo (région de la Boucle du Mouhoun) durant deux années. En 1993, il est ensuite transféré dans le camp de Sag-nioniogo où il affirme avoir vécu sept ans. Suite à la cérémonie de la flamme de la paix à Tombouctou en 1996, point final symbolique au conflit, le HCR lance une opération de rapatriement des réfugiés maliens. Alhassane fait le choix d'aller vivre à Nara (région de Koulikoro, Mali) où il gagne sa vie comme marabout.

Lors des conflits de 2012 au Mali, Alhassane est contraint de retourner à Bobo Dioulasso où il refait une demande du statut de réfugié et est hébergé dans le camp du stade Wobi. Il n'y passe que peu de temps en réalité car « ceux qui avaient les moyens ont pris leur maison »²⁴. Il décide donc de s'installer dans une villa à Bobo Dioulasso en compagnie d'un ancien ministre malien touareg qui s'est lui aussi réfugié au Burkina Faso. Le choix de s'installer en ville n'est pas donné à tous les réfugiés. Il implique pour les personnes arrivées au Burkina, souvent sans leurs biens, d'avoir des ressources financières et des moyens de subsistance pour répondre à leurs besoins et à ceux de leur famille présente ou restée dans le pays d'origine. Au même titre que les organisations internationales, Alhassane s'identifie comme le « point focal »²⁵ de plusieurs personnes réfugiées au Burkina auxquels il fournit l'hébergement temporaire et la nourriture. Il parvient à assurer son rôle de *jâtigi* grâce à sa

²² Entretien avec Mohamed-Ali, rencontré à Bobo Dioulasso le 20 avril 2019.

²³ Selon les termes de l'enquête. Il l'explique par le fait de dispenser des remèdes et faire des bénédictions écrites ou verbales pour ses clients. Il tire ses revenus de sa connaissance du coran.

²⁴ Entretien avec Alhassane, rencontré le 16 avril 2019 à Bobo Dioulasso.

²⁵ Il s'agit d'une expression empruntée aux organisations internationales.

fonction de marabout qui lui procure des ressources matérielles et sociales. Par exemple, lors de mon enquête, il affirmait être logé à titre gratuit dans la villa de l'un de ses disciples, « je suis chez l'un de mes disciples qui est peul, et qui m'accueille chez lui, et moi-même j'accueille un nombre incalculable de personnes. ». Dans son cas, l'entraide prend une dimension ethnique et interethnique du fait d'interactions et de liens de solidarité développés avec d'autres groupes de réfugiés maliens.

En effet, il existe des connexions entre différents groupes de Maliens qui s'identifient comme touareg, peul, songhaï, bambara ou dogon. A Ouagadougou et Bobo Dioulasso, par exemple, ils interagissent le plus souvent au sein d'associations de réfugiés maliens qui bénéficient d'un appui du HCR et sur lesquelles pèsent une forte influence des agents du HCR et de la CONAREF désireux d'unifier leurs interlocuteurs. Ces regroupements sont des espaces de création de liens interethniques entre réfugiés qui parviennent facilement à se repérer les uns et les autres dans la ville et à porter ensemble la cause des réfugiés maliens. Enfin, l'exemple d'Alhassane montre comment les réfugiés, au lieu d'être considérés comme de simples bénéficiaires, peuvent être envisagés comme des pourvoyeurs actifs de soutien à d'autres réfugiés (Fiddian-Qasmiyeh, 2016). Son engagement dans l'entraide vis-à-vis de réfugiés originaires de la même région que lui a été souvent justifié par son caractère religieux et humaniste mais au-delà, il montre comment les conflits peuvent être à l'origine de solidarités qui procurent des ressources sociales et symboliques (Lardeux, 2009).

Cette question se pose d'une manière différente dans la trajectoire d'Amadou qui s'identifie comme peul, âgé de 39 ans et originaire de la région de Mopti. Il est arrivé en 2013 à Bobo Dioulasso en compagnie de sa femme et de ses enfants au moment de l'intervention française au centre du Mali. Contrairement à Alhassane, il affirme avoir fait le choix de la ville sans avoir les ressources nécessaires pour subvenir aux besoins de sa famille. Il vit donc dans une grande précarité à laquelle il tente de pallier avec un emploi de transporteur de marchandises. Il a pu se maintenir en ville grâce à un Burkinabè, ressortissant de sa zone d'origine chez lequel il a pu sous-louer des chambres (10 000 FCFA) par mois. La différence entre ces deux trajectoires se situe au niveau du degré de structuration des réseaux. Contrairement aux Peuls, Dogons, Bambaras et Songhaïs, les Touaregs et Arabes ont eu une plus longue expérience d'asile au Burkina Faso et peuvent compter sur des réseaux mieux organisés et plus influents pour faciliter leur insertion urbaine. Dans le cas d'Amadou, il n'a pas bénéficié de la protection et de l'assistance matérielle de réseaux de solidarité déjà établis en ville. Il n'avait pas non plus la possibilité d'être hébergé à titre gratuit dans un premier temps par un parent proche ou lointain. L'installation en ville nécessitait donc d'être en mesure de payer des frais de loyer, de nourriture, etc. Cette absence de réseaux de parenté pour les réfugiés qui s'identifient comme peul, dogon, bambara et songhaï s'explique par le caractère récent de leurs déplacements forcés au Burkina. La plupart d'entre eux sont arrivés suite à l'accentuation des conflits au centre du Mali à partir de 2013. Dans le cadre de leur installation, ils bénéficient souvent d'aides ponctuelles de Burkinabè qui leur facilitent l'accès aux logements comme l'exprime Bintou, originaire de Sofara (région de Mopti) :

« Le loyer ça coûte un peu cher. Bon la personne nous arrange quand même car elle nous loue les chambres à 10 000 FCFA. C'est la providence, la personne a vu les mauvaises conditions dans lesquelles nous sommes arrivés ici et nous a aidé »²⁶.

²⁶ Entretien avec Bintou, rencontrée à Bobo Dioulasso le 19 avril 2019.

Ainsi, au-delà du poids des réseaux et des liens de solidarité interethniques, cette insertion urbaine des réfugiés maliens est aussi dépendante des types de relations et d'interactions noués avec les autorités et populations locales burkinabè. Par ailleurs, les réfugiés maliens ne s'inscrivent pas dans une vision figée de l'insertion urbaine ou de l'intégration au Burkina Faso. La majorité des réfugiés que nous avons rencontré à Ouagadougou et Bobo Dioulasso sont dans une dynamique de circulation transfrontalière entre le Burkina Faso, le Mali et la Mauritanie.

Mobilités et stratégies d'autonomisation des réfugiés en ville

L'installation des réfugiés en ville permet de voir comment ils développent des stratégies de mobilité et échappent au contrôle et à l'encadrement de leur mobilité par l'État et les acteurs du gouvernement humanitaire. Ces mobilités peuvent être d'abord définies en fonction des circulations entre le camp et la ville. C'est le cas de Lalla par exemple, originaire de Tombouctou, elle exerce la fonction d'artisan avec son mari à Ouagadougou : « On m'informe lorsqu'il y a une distribution de dons au camp, à chaque fin de mois, je me déplace jusqu'à Djibo pour prendre les dons que je ramène ici »²⁷.

Ces mobilités permettent ainsi d'avoir accès depuis la ville aux ressources du camp. À côté, nous observons d'autres formes de mobilité qui reposent sur des logiques familiales et économiques. En effet, malgré l'accentuation des conflits et un contexte sécuritaire jugé alarmant au centre et au nord du Mali, plusieurs réfugiés maintiennent le lien avec leurs zones d'origine en faisant des allers-retours fréquents pour voir leurs familles restées dans ces zones ou dans la capitale malienne Bamako. Leurs mobilités s'inscrivent dans un réel dépassement des frontières dans la mesure où pour accéder au nord du Mali, certains s'engagent dans un long déplacement de plusieurs jours qui les contraint à passer par le Niger pour avoir accès à Gao et Tombouctou par exemple. D'autres prennent la direction de la Mauritanie où résident femmes et enfants. Loin de s'inscrire dans un mouvement de retour dans le pays d'origine ou de migration vers les pays voisins, ces mobilités permettent aux réfugiés maliens de maintenir leurs activités transfrontalières et les liens avec la famille transnationale (Basch, Schiller et Blanc, 1994). Dans ce contexte, le transnationalisme donne du pouvoir au réfugié sur l'immobilisme.

Dans la trajectoire de Mohamed par exemple, c'est pour favoriser son insertion économique au Burkina Faso qu'il a recours à la mobilité transfrontalière. Agé de 37 ans et peu diplômé, Mohamed a arrêté ses études au niveau secondaire. Il est arrivé à Bobo Dioulasso en 2012. Contrairement aux autres réfugiés qui ont vécu dans un premier temps dans les camps, il a été hébergé par son frère pour lequel il affirme avoir commencé à travailler comme gérant de parking en 2015. Comme il l'explique :

« J'effectue beaucoup de voyages dans la sous-région au Bénin, Togo, Niger, en Côte d'Ivoire et même au Mali, toujours dans le cadre de mes affaires de véhicule et parfois comme chauffeur. J'amène des voitures pour des gens et ils me payent pour ça »²⁸.

Cet emploi lui a garanti une certaine stabilité financière lui permettant de subvenir aux besoins de son neveu et de sa nièce qu'ils élèvent avec sa femme de nationalité burkinabè. Il lui a aussi permis d'acquérir une certaine autonomie vis-à-vis des organisations humanitaires.

²⁷Entretien avec Lalla, rencontrée à Ouagadougou le 13 avril 2019.

²⁸ Entretien avec Mohamed, rencontré à Bobo Dioulasso le 16 avril 2016.

En effet, avant 2015, les possibilités d'insertion économique de Mohamed étaient fortement dépendantes des intervenants humanitaires. C'est en 2013 qu'il est parvenu à avoir sa première activité salariée comme volontaire chez l'ONG Terre des hommes, partenaire du HCR. Ce travail reposait sur le recensement des réfugiés maliens et une fonction d'intermédiaire auprès des communautés, rémunérée à hauteur de 35 000 FCFA. Au bout de six mois de volontariat, il est parvenu à occuper une fonction similaire durant une année au sein d'une autre ONG partenaire du HCR. Bien que ces différents emplois aient permis à Mohamed de s'ériger en représentant ou leader associatif dans sa communauté, ils impliquaient pour lui de vivre dans une certaine précarité où il était sous forte dépendance financière des emplois ponctuels que lui donnaient les acteurs humanitaires. Lors de notre enquête, nous avons rencontré plusieurs réfugiés comme Mohamed qui travaillaient comme volontaires au sein d'ONG sur le volet spécifique de mobilisation communautaire investi par le HCR au Burkina Faso²⁹. Pourtant, lorsque nous comparons les différentes trajectoires de Mohamed avant et après 2015, nous observons que c'est en s'émancipant financièrement du contrôle des acteurs du gouvernement humanitaire qu'il est parvenu à réussir son insertion économique et à avoir une certaine stabilité financière. Cependant, malgré cette stabilité, comme il l'affirme, Mohamed continue de s'impliquer dans les activités des réseaux associatifs de réfugiés dans le but de ne pas perdre d'éventuelles opportunités qui surgiraient du côté des acteurs humanitaires.

Conclusion

Cet article montre la nature des transitions humanitaires et les tensions à l'œuvre dans l'accueil des réfugiés au Burkina Faso. Les dispositifs développés par l'Etat et les acteurs humanitaires ne suffisent pas. Ils sont de plus en plus contestés et remis en cause par les réfugiés qui revendiquent des alternatives aux camps. Le choix stratégique de la ville permet de contourner les logiques de dépendance aux acteurs humanitaires et dispositifs d'enfermement, sans pour autant renoncer aux avantages et ressources qui les accompagnent. L'accès à la ville permet aussi aux réfugiés d'établir leurs propres stratégies d'autonomisation fondées sur une logique de mise en réseaux et une mobilité transnationale. Ces mobilités interviennent dans des contextes de conflits dans le pays d'origine dans lequel le retour est peu envisagé, mais aussi de contrôle et de résistance des États en Afrique vis-à-vis de la libre circulation des réfugiés. Face à ces multiples contraintes, les réfugiés qui parviennent à mettre en œuvre des stratégies d'autonomisation sont ceux qui cumulent les ressources sociales, matérielles et symboliques nécessaires à leurs activités locales et transnationales. Ces ressources sont confortées par le poids non négligeable des communautés de réfugiés qui assurent d'abord un rôle de protection et d'assistance matérielle vis-à-vis des réfugiés. Depuis les premières rebellions touarègues au Mali, ces réseaux de réfugiés se sont structurés au Burkina Faso sur la base de liens familiaux, amicaux, religieux et interethniques. Ils ont tissé des liens avec d'autres communautés maliennes d'ethnies différentes, de même que les populations burkinabè vis-à-vis desquelles se créent souvent des liens d'alliance et de tensions.

²⁹ Document d'appel global du HCR consulté en ligne le 12 juillet 2019. <https://www.unhcr.org/fr/52bbeac90.pdf>.

Bibliographie

- AGIER MICHEL., LECADET C., 2014, *Un monde de camps*, Paris, La Découverte, 350 p.
- AGIER MICHEL., 2004, « Le camp des vulnérables », *Les Temps Modernes*, n° 627, 2, p. 120-137.
- AGIER MICHEL., 2001, « De nouvelles villes : les camps de réfugiés », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 91, 1, p. 128-136.
- ARENDT HANNAH., 1958, *The Origins of Totalitarianism*, Meridian Books, 552 p.
- BAKEWELL OLIVER., 2014, « Encampment and Self-Settlement », *The Oxford Handbook of Refugee and Forced Migration Studies*, p 127-138.
- BARDELLI NORA., YERE H.-M., 2018, « Entre témoignage et biométrie : la production du "réfugié" au Burkina Faso », *Politique africaine*, n° 152, 4, p. 121-140.
- BASCH LINDA., SCHILLER N.G., BLANC C.S., 1994, *Nations Unbound: Transnational Projects, Postcolonial Predicaments, and Deterritorialized Nation-States*, Taylor & Francis, 360 p.
- BOILLEY PIERRE., 1999, « Les Touaregs entre contraintes géographiques et constructions politiques », *Études rurales*, 151, 1, p. 255-268.
- BREDELOUP SYLVIE., 1994, « Dynamiques migratoires et dynamiques associatives », *Hommes et terres du Nord*, 4, p. 179-188.
- CHEBLI DENIA., 2019, « La révolte en héritage », *Cahiers d'études africaines*, n° 234, 2, p. 453-481.
- DORAÏ KAMEL., 2016., « La Jordanie et les réfugiés syriens », *La Vie des idées*, url de référence : [<http://www.laviedesidees.fr/La-Jordanie-et-les-refugies-syriens.html>].
- « », PUIG, NICOLAS. (dirs.), 2012, *L'urbanité des marges : migrants et réfugiés dans les villes du Proche-Orient*, Paris, Téraèdre (Un Lointain si Proche), 335 pages.
- « », 2008, « Du camp à la ville. Migrations, mobilités et pratiques spatiales dans les camps de réfugiés palestiniens au Liban », *Revue Asylon(s)*, n°5, Palestiniens en / hors camps., url de référence : <http://www.reseau-terra.eu/article802.html>.
- DRIF LEILA., 2018, « Être réfugié et « volontaire » : les travailleurs invisibles des dispositifs d'aide internationale », *Critique internationale*, n° 81, 4, p. 21-42.
- FIDDIAN-QASMIYEH ELENA., 2016, « Refugee-Refugee Relations in Contexts of Overlapping Displacement », *International journal of urban and regional research*, under license Wiley & sons, 9 pages.
- FOUCAULT MICHEL., 1979, *Discipline and punish: the birth of the prison*, Vintage Books, 333 pages.
- FRESIA MARION., 2009, *Les mauritaniens réfugiés au Sénégal : Une anthropologie critique de l'asile et de l'aide humanitaire*, Paris, Éditions L'Harmattan, 382 pages.
- « » 2006, « Des "réfugiés-migrants" : Les parcours d'exil des réfugiés mauritaniens au Sénégal », Recueil Alexandrie Collections Esquisses, url de référence : <http://www.reseau-terra.eu/article540.html>.
- LARDEUX LAURENT., 2009, « Collectifs cosmopolitiques de réfugiés urbains en Afrique centrale », *Revue française de science politique*, Vol. 59, n°4, p. 783-804.
- MALKKI LISA.H., 1995, *Purity and Exile*, Chicago, University of Chicago Press, 374 p.
- PIAN ANAIK., 2008, « Le « tuteur-logeur » revisité », *Politique africaine*, n° 109, 1, p. 91-106.
- SCALETARIS GIULIA., 2009, « Refugees and mobility », *Forced Migration Review*, n°3, p. 58-59.

- SCHMITZ JEAN., 2008, « Migrants ouest-africains vers l'Europe: historicité et espace moraux », *Politique africaine*, n°109, vol 1, p. 5-15.
- TARRIUS ALAIN., 2010, « Territoires circulatoires et étapes urbaines des transmigrant(e)s », *Regards croisés sur l'économie*, n° 8, vol 2, p. 63-70.
- TIMERA MAHAMET., 2000, « Hospitalité et hébergement dans un réseau migratoire local et international d'Afrique de l'ouest », dans LEVY-VROELANT C. (dir.), *Logements de passage. Formes, normes, expériences*, Paris, L'Harmattan, collection Habitat et Sociétés, p. 51-67.